

• (3.00 p.m.)

Le ministre est au courant, j'en suis sûr, de l'expérience acquise aux États-Unis en ce qui concerne le réseau de communications par satellite, appelé Comsat, pour lequel le gouvernement des États-Unis a institué un partage égal de mises de fonds entre les entreprises d'exploitation et le public, ne faisant pour sa part aucun placement de fonds, mais comptant au conseil d'administration des représentants en minorité, soit seulement 3 sur 15. L'expérience a démontré, le ministre en conviendra sûrement, que l'entreprise n'a pas réussi et qu'aucun réseau de télécommunications ne peut vraisemblablement être couronné de succès si le contrôle est entre les mains d'organismes privés.

On s'étonne que le ministre, qui a des idées d'avant-garde lorsqu'il s'agit de l'OTAN et d'autres questions d'actualité, n'ait pas songé à recourir à une société de la Couronne dans ce domaine. A l'époque où il était ministre du Revenu de la province de Québec, il préconisait dans le cas de Sidbec, nouvelle aciérie intégrée du Québec, contrôle et propriété à part entière pour le gouvernement. De l'avis du ministre, cela devait créer quelque chose d'inconnu jusqu'alors au Québec, c'est-à-dire une aciérie intégrée qui servirait à relancer et à décupler l'économie. Puisque le ministre était en faveur d'une société de la Couronne comme la Sidbec au Québec, pour des raisons d'ordre économique qui justifiaient à ses yeux un contrôle public, il y aurait sûrement de meilleures raisons encore de recourir à une société de la Couronne dans ce domaine-ci, où l'objectif est de portée politique et sociale plutôt qu'économique. Ce dont il s'agit au fond, dans ce cas-ci, c'est de l'unité nationale et du développement de tout le pays.

Il est à craindre que le rôle du gouvernement fédéral dans cette entreprise ne soit guère important. Dans ses recommandations, le ministre n'admet aucune participation des gouvernements provinciaux. Il devrait y avoir, à notre avis, la plus grande participation possible du côté fédéral et provincial: 51 p. 100 du contrôle devrait être entre les mains des autorités fédérales et 49 p. 100, des autorités provinciales. A voir l'activité déployée par le gouvernement du Québec pour conclure un accord avec la France au sujet des communications par satellite, on aurait cru que le ministre recourrait aux gouvernements des paliers fédéral et provincial pour mettre au point cet important réseau de communications.

Le ministre a signalé hier que la nouvelle société instaurerait un programme de recherche et il a cité un passage de l'article du bill autorisant les travaux de recherche. Il est évident qu'il n'existe aucune coordination

[M. Gilbert.]

ministérielle dans les programmes et politiques scientifiques et technologiques du gouvernement. Comment un programme de recherche concernant le satellite s'insérera-t-il dans les objectifs d'ensemble du domaine scientifique au Canada? Cela nous amène à nous demander pourquoi le programme du générateur de flux neutroniques intenses a été supprimé l'automne dernier, pourquoi le gouvernement a élargi son programme de recherche océanographique sous la direction du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et pourquoi le projet concernant le télescope Queen Elizabeth, en Colombie-Britannique, a été annulé une fois qu'on y eût dépensé des millions de dollars. Il est évident que la recherche scientifique sous le gouvernement actuel tient du chaos et que la politique scientifique est le fait de circonstances fortuites plutôt que d'un programme bien établi. On espérait que le programme de recherche de cette nouvelle société serait intégré au Conseil national de recherches et aux autres organismes de recherches relevant du gouvernement; nous aurions ainsi une politique scientifique globale au lieu de procéder à l'aventure comme le fait le gouvernement actuel.

Hier, j'ai eu l'impression que le ministre, dans son exposé liminaire et dans ses observations concernant le système de télécommunications par satellite, s'avouait un véritable adepte de l'entreprise privée et que sa déclaration antérieure concernant l'aspect économique n'était que logomachie. Il a semblé indiquer qu'il n'avait aucune intention de concrétiser ses idées. S'il avait l'esprit et le courage nécessaires pour résoudre ce problème, il devrait avoir sérieusement envisagé la création d'une société de la Couronne, donnant ainsi aux gouvernements fédéral et provinciaux le droit de participation, à son développement et à sa recherche afin que tous les avantages issus du projet passent au public canadien et restent à sa disposition. Il en a décidé autrement. Il a préféré donner aux entreprises d'exploitation privées et au public le droit d'investir dans ce programme. Moyennant un investissement de 60 millions de dollars à peine, je crois que le gouvernement pourrait se charger de ce programme pendant une durée expérimentale pour en déceler les possibilités, étant donné le succès remporté par la Polymer et d'autres sociétés d'État. Il n'a pas choisi d'agir ainsi et je suis sûr qu'il le regrettera. J'espère que lorsque nous aborderons l'étape du comité, il nous exposera les raisons de son choix et qu'il invitera M. McIntosh et d'autres spécialistes à comparaître afin de justifier cette décision.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être invoquer le Règlement avant que mon honorable ami